



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration

n° 2019 - 074

Séance du 11 octobre 2019

Conventions de mise à disposition de personnel

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Les conventions de mise à disposition de personnel, selon lecture faite en conseil d'administration, sont approuvées.

NB : la liste de ces conventions comporte des informations nominatives, elle n'est donc pas publiée.

Fait à Arras, le 11 octobre 2019

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr